

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Etaient Présents, 60 titulaires, 3 suppléantes, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : Michel NOUSSITOU à Pierre CASABONNE
France JAUBERT-BATAILLE à Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY
Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Excusés : Joseph LEES, Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES,

REÇU
Le 14 FEV. 2017
SOUS-PREFECTURE
OLORON St MARIE

RAPPORT N° 170131-07-ADM

GESTION DES ANIMAUX ERRANTS : CONTRAT AVEC LA SAS
SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL
(SACPA)

M. SOUMET indique que certaines des 4 Communautés de Communes fusionnées, ou certaines communes à titre individuel avaient passé des contrats de prestations de services avec la SAS

SACPA demeurant Domaine Rabat – Lieu dit Rabat – 47700 PINDERES pour la capture et le gardiennage d'animaux errants (chiens, chats, autres).

L'élargissement du périmètre territorial le 1^{er} janvier 2017, consécutivement à la création de la nouvelle Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, conduit donc cette dernière à étendre ce service – dont l'efficacité et la qualité ne se sont pour l'instant jamais démenties – aux 48 communes de l'EPCI.

Le prix de l'intervention en 2017 comprend :

- La capture et la conduite à la fourrière des animaux correspondent à une facturation annuelle forfaitaire de 0,551 € Hors Taxes par habitant.
- La gestion de la fourrière et l'accueil en fourrière des animaux correspondent à une facturation annuelle de 0,566 € Hors Taxes par habitant.

Le rapporteur entendu et après en avoir débattu,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le dispositif général opérationnel de capture et de gardiennage proposé par la SAS SACPA à la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn et de chacune de leurs 48 communes membres.
- **AUTORISE** son Président à signer l'avenant aux conventions de prestations de services avec la SAS SACPA à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **PRÉVOIT** le coût de ce service d'assistance privé au Budget Primitif 2017.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 janvier 2017

Suivent les signatures

Affiché le 14.02.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

